

La relative accalmie coté pluies, et la douceur, permettent aux cultures d'hiver de reprendre leur respiration (racinaire) et des couleurs, malgré les faibles rayonnements. C'est aussi le cas des adventices malheureusement. Moins visible, l'absence de froid nous prive également pour l'instant du « vide sanitaire » que représente normalement l'hiver. Et malgré le rafraîchissement prévu, encore un peu d'eau et toujours pas de gel. Quant aux reliquats d'azote on peut s'attendre à devoir compenser les pertes par lessivage.

COLZA

Beaucoup de parcelles tendent déjà à redémarrer. Ce n'est pas forcément très intéressant et il va falloir accompagner ce démarrage de végétation dès que les conditions (et la réglementation) le permettront. S'il n'y a pas de retour trop violent de conditions hivernales, cela va couper court définitivement cette année à la question altises dans les parcelles qui vont redémarrer tôt et vite. Tout dépendra donc du climat à venir comme souvent, mais ce qui préoccupe un peu plus actuellement, ce sont les situations très hydromorphes, noyées. En effet, plus que le blé, le colza est sensible à ces conditions qui peuvent jusqu'à provoquer la pourriture de pivots. Dans ces conditions, les altises peuvent aggraver les difficultés des parcelles peu vigoureuses. Les sols vivants, sains et bien drainés par les galeries de vers, sont assurément un atout pour limiter l'engorgement, et accélérer le ressuyage.

BLE

Le blé résiste assez bien à une immersion de courte durée (racines seules ou racines + feuillage), mieux que l'orge d'hiver d'ailleurs. La végétation est stoppée car en absence d'oxygène au niveau des racines, ces dernières cessent de fonctionner. Mais la végétation redémarre dès le ressuyage. Sans pertes de pieds, si le tallage est suffisant pour atteindre 500 talles à plus de 3 feuilles au stade épis 1CM, on peut estimer que la perte de rendement est faible à nulle. Avec l'accalmie des précipitations et un petit rayon de soleil, les parcelles reprennent donc vie ces jours ci. Naturellement le ressuyage est d'autant plus rapide que le sol est stable avec une bonne activité biologique qui redémarre vite, et des galeries d'anéciques qui drainent bien. Dans certains cas, notamment en semis précoces, le développement des cultures est si importants que l'on ne voit quasiment plus l'inter-rang. Ces situations de développements extrêmes, très flateuses à l'œil, posent en réalité question : moindre résistance au froid en cas de retour brutal de l'hiver, forte sensibilité au risque maladies-verse, difficulté de gestion de l'azote. Là aussi un printemps sec et frais peut inverser la tendance mais les économies de charges ne seront peut-être pas aussi faciles et importantes qu'en 2017.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 30 janvier 2018 (BSV G.C. N°nc), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, B. Schmitt, F.Vignerot, A. Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site e-phy du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.